

GRAND NANCY Pollution

Circulation différenciée : cela se précise !

L'instauration de la vignette Crit'Air sur la métropole permettra, en cas de pics de pollution, d'interdire les véhicules les moins « propres ». Le dispositif, et surtout ses modalités, font l'objet d'une consultation publique. Chacun peut donner son avis.

Votre voiture clouée au garage lors d'un pic de pollution ? Ce pourrait être bientôt une réalité si votre véhicule n'est pas assez vertueux. L'instauration de la vignette Crit'Air, déjà adoptée par une série d'agglomérations et qui permettra une circulation différenciée lors des jours critiques, est dans les tuyaux depuis des mois. Après un vote de la métropole du Grand Nancy, le dispositif se précise à l'horizon.

La préfecture vient de lancer une consultation publique sur le dispositif et sur ses modalités d'application. Chacun peut donner son avis (1) jusqu'au 31 janvier.

Concrètement, il est prévu que la circulation différenciée s'applique à partir du troisième jour d'alerte, soit le quatrième jour du pic de pollution. Le premier stade est une procédure « d'information ». Seraient seulement autorisés à circuler les véhicules affichant sur leur pare-brise des certificats Crit'Air 0, 1, 2 ou 3, mais pas les 4 ou 5.

Autoroutes exclues

Pour connaître le classement de votre véhicule, rendez-vous

sur le site www.certificat-air.gouv.fr où vous pouvez également acquérir la vignette, utilisable partout en France, pour 3,62 € (attention aux arnaques sur d'autres sites web).

Sur le territoire du Grand Nancy, le dispositif de circulation différenciée exclura logiquement les autoroutes A31, A33 et A330 (au sud de l'échangeur A33/A330) avec leur trafic de transit.

En revanche si votre voiture est estampillée 4 ou 5, pas question de circuler sur la métropole lors des pics de pollution. Même sanction pour les véhicules sans vignette. Si vous enfoncez le dispositif, l'amende sera de 68 € (135 € pour les PL). Échapperont évidemment aux restrictions les professionnels de santé, les secours, les handicapés ou les transporteurs de produits frais...

Pas tous d'accord

Si la qualité de l'air du Grand Nancy s'est améliorée en dix ans, l'enjeu, c'est de faire mieux et, à terme, de réduire de moitié les émissions liées au trafic routier lors des pics de pollution. Le dispositif Crit'Air est un outil parmi d'autres. Mais trois chiffres sont éloquentes : les véhicules les plus polluants effectuent 9 % des kilomètres mais représentent 18 % des émissions d'oxydes d'azote et 16 % des particules fines.

Reste que la circulation différenciée va handicaper des usagers. Le débat a démarré sur le site de la consultation. On y critique par exemple les critères



Une consultation publique permet à chacun de donner son avis jusqu'au 31 janvier. Photo ER/Léa DIDIER

res d'attribution de la vignette, les lacunes des transports en commun ou on pointe du doigt la fragilité financière de ménages dont les véhicules sont anciens : « Je circule dans la voiture que je suis capable de payer », peut-on ainsi lire.

Ghislain UTARD

(1) Sur critair.grandnancy.eu, sur un registre à la Maison du développement durable du Grand Nancy ou par courrier à la Direction des Territoires, service Environnement, Place des Ducs-de-Bar, 54035 Nancy Cedex

Un service gratuit pour être alerté par SMS

Panneaux à messages variables, radios, presse : ce sont autant de vecteurs utilisés pour alerter le public en cas de déclenchement d'une procédure de circulation différenciée. Mais le Grand Nancy propose déjà de s'inscrire sur son site à un service gratuit qui permettra de recevoir un mail et/ou un SMS lors de l'activation du dispositif.

Il est à noter que, lors de ces périodes, seront proposés le Pass Planète sur le réseau Stan (1 € le ticket à l'unité ou 3 € le Pass 24 heures pour des déplacements illimités) sur le réseau suburbain (1,20 € le ticket à l'unité ou 3,20 € le Pass 24 heures). Pour le vélo, les 30 premières minutes seront gratuites avec VélOstan'lib.

* Suivant les conditions du crédit d'impôt 2019. ** Voir conditions en magasin

Prolongation jusqu'au 14 décembre, Protégez-vous du froid !

DERNIERS JOURS POUR BÉNÉFICIER DE :

- 15%* crédit d'impôt
- 15%** de remise sur toute notre gamme de produits

Chassis à triple joints sur vos fenêtres

41, avenue des Rosières - 54110 Dombasle-sur-Meurthe

03 83 48 54 98 • www.weralu.com

Ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h et le samedi, de 8 h à 12 h

100% ALUMINIUM
FABRIQUÉ EN FRANCE

Fenêtres / Portes de garage / Volets roulants / Volets battants / Portails / Vérandas / Pergolas

RGE
QUALIBAT
182641800